



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2023

Conseillers présents : 14/19

Procurations : 04

Membres présents : M. Jean-Claude MANDRY, Mme Pascale STIRMEL, M. Michel STOCKER, Mme Sabine SCHMITT, M. Eric MULLER, Mme Céline BECK, M. Claude KOST, Mme Edith CARL, M. Michel SPITZ, M. Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, M. Christophe MONNOYER, Mme Véronique KAUFFER, Mme Elodie SPITZ-FORGEOT.

Membres absents excusés : M. Auguste MATHIS.

Procurations : Mme Isabelle LAGRANGE à M. Eric MULLER, Mme Cynthia RIBEIRO GOMES à Mme Sabine SCHMITT, M. Xavier WOLFFER à Mme Véronique KAUFFER et M. Maxime LUTZ à M. Jean-Claude MANDRY.

Délibération n° COMM202310B01 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Elodie SPITZ-FORGEOT pour remplir cette fonction.

Délibération n° COMM202310B02 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

Délibération n° COMM202310B03 : Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : Approbation du périmètre des lots de chasse, des choix des modes de locations, agréments des candidatures et approbations des conventions de gré à gré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 18 octobre 2023

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La Commission Consultative Communale de la Chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le mode de location, et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, et l'agrément des candidats.

Il appartient ensuite au Conseil Municipal de décider de la constitution et du périmètre des lots de chasse, du choix des procédures de location, de l'adoption de clauses particulières, etc...

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil Municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

S'agissant des clauses particulières, le Conseil Municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses. Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du Cahier des Charges Type 2024-2033, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver le découpage actuel, à savoir 6 lots de chasse ;
- **APPROUVE** les modes de locations et **FIXE** les prix de location suivants :

Lot 1	Procédure d'appel d'offres	285 Ha
Lot 2	Convention de gré à gré	435 Ha
Lot 3	Convention de gré à gré	205 Ha
Lot 4	Convention de gré à gré	248 Ha
Lot 5	Procédure d'appel d'offres	526 Ha
Lot 6	Convention de gré à gré	387 Ha

- **DECIDE** pour le lot n°1 de recourir à la procédure d'appel d'offres, puisqu'aucun droit de priorité n'est attaché à ce lot.
- **DECIDE** pour le lot n° 2 loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de location comme suit :
 - Lot n° 2 : 1.875,00 €/ an
Pour la convention de gré à gré, **AGREE** la candidature de M. Jean-Pierre FONMOSSE, **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré / le bail de location de la chasse communale.
- **DECIDE** pour le lot n° 3 loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de location comme suit :
 - Lot n° 3 : 800,00 €/ an
Pour la convention de gré à gré, **AGREE** la candidature de M. Christian METZ, **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré / le bail de la chasse communale.
- **DECIDE** pour le lot n° 4 loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de location comme suit :
 - Lot n° 4 : 4.500,00 €/ an
Pour la convention de gré à gré, **AGREE** la candidature de M. Alix VINCENT, **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré / le bail de la chasse communale.
- **DECIDE** pour le lot n° 5 de recourir à la procédure d'appel d'offres, le locataire actuel ayant renoncé à l'exercice de son droit de priorité.
- **DECIDE** pour le lot n° 6 loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de location comme suit :
 - Lot n° 6 : 10.000,00 €/ an
Pour la convention de gré à gré, **AGREE** la candidature de M. Guillaume RIOTON, **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré / le bail de location de la chasse communale.
- **ADOpte** le principe des clauses particulières pour la location par convention de gré à gré.

Divers

M. le Maire informe de la tenue d'une dernière séance du Conseil Municipal courant décembre 2023.

Tous les points ayant été abordés, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15.

Jean-Claude MANDRY

Elodie SPITZ-FORGEOT

Maire d'Epfig

Secrétaire de séance